

Championnats régionaux LABFC & LARGE d'Epreuves Combinées LABFC de Marche + 200-400 ouvert

Vittel - 18 et 19 janvier 2025



ATI ————— ILE

Samedi 18 Janvier 2025

Horaire	Ouverture Chambre d'Appel + Composition Jury			Epreuves ouvertes
12h30	3000m marche Course 1 (à partir de minimes)			
13h00	3000 m marche Course 2			
13h30	5000m marche masculin			
	U23/SEM	U20M	U18M	
14h00	Clôture des confirmations			
14h30			60m	
14h45		60 m		
15h00	60m			
15h15		Longueur	Perche	
15h30				200m féminin
15h45				
16h00	Longueur			200m masculin
16h15		Poids 6kg		
16h30				
16h45	Poids 7kg			400m féminin
17h00				
17h30	Hauteur	Perche		400m masculin
17h50			Longueur	
18h30			Poids 5kg	

Dimanche 19 Janvier 2025

Horaire	U23/SEM	U20M	U18M	U20/U23SEF	U18F
09h30	Ouverture Chambre d'Appel + Composition Jury				
10h00	Clôture des confirmations 45' avant la première épreuve				
10h45					60 Haies 0.76
11h00				60 haies 0.84	
11h30		60 haies 0.99	60 haies 0.91		Longueur
11h45	60 haies 1,06				
12h00					
12h15		Hauteur	Hauteur	Longueur	
12h30	Perche				
12h45					Poids 3 Kg
13h00					
13h15					
13h30				Poids 4 Kg	
13h45					
14h00					
14h15					
14h30				Hauteur	Hauteur
15h15			1000 m		
15h30		1000 m			
15h45	1000 m				
16h40					800
16h45				800	

Horaires indicatifs susceptibles de modifications par le Délégué Technique et/ou le Juge Arbitre en fonction du nombre d'engagés. Veuillez en tenir compte SVP

Date Limite d'engagement sur le site de la LABFC jeudi 12/01/2023 à 12h00



ATI —————> LÉ

Championnats régionaux LABFC & LARGE d'Épreuves Combinées LABFC de Marche

Vittel - 18 et 19 janvier 2025

Règlements

Organisation : Ligue d'Athlétisme de Bourgogne-Franche-Comté

Engagement : Les responsables de clubs inscriront sur le site de la ligue d'athlétisme de Bourgogne-Franche Comté la participation de leurs athlètes jusqu'au **jeudi 16 janvier 2025 12h00**

Horaires : Le déroulement horaire des épreuves sera organisé par le Délégué Technique et le Juge-Arbitre en tenant compte des installations disponibles et de l'heure de fin de l'épreuve précédente.

**Chaque club devra fournir 1 Officiel sur les 2 journées par tranche entamée de 3 athlètes inscrits
Les clubs de marche devront dans la mesure du possible inscrire 1 juge.**

En application de la Règle F-222 du Règlement Sportif :

- 1) Les concours de Perche et Hauteur U20M et de Hauteur et Longueur U20F peuvent être intervertis.
- 2) L'ordre des concours des U18M et U18F peut être ajusté en fonction des installations.

Montée de Barre : de 3 en 3 à la hauteur et de 10 en 10 à la perche.

Le Délégué Technique fixera la première barre au vu des performances des athlètes issues des bilans SI-FFA

Date Limite d'engagement sur le site de la ligue Bourgogne-Franche-Comté, y compris le jury, jeudi 16/01/2025 à 12h00

PAS D'INSCRIPTIONS SUR PLACE

Participation athlète Hors Ligue LARGE et LABFC :

Niveau de performance minimale : IR1

Droit d'engagement par athlète : 10€ (à la chambre d'appel)

Les engagements doivent impérativement être transmis par la Ligue d'origine à avant la date limite d'engagement